



# La délivrance vendeur au point mort



Si les différentes réformes (Macron, El Khomri) ont profondément transformé le droit du travail **en amenuisant les droits des salariés et de leurs représentants**, elles n'ont pas (encore ?) donné les pleins pouvoirs aux différentes directions. C'est un peu en substance ce que vient de découvrir la Fnac dans une récente décision de justice, **qui condamne les pratiques de notre direction en matière de dialogue social**, qui

tenait jusqu'à présent plus du blitzkrieg, **tant notre direction tapait vite et fort pour imposer ses projets, au détriment du dialogue constructif.**

Le juge vient donc de rappeler à notre direction que les différentes instances représentatives du personnel **ne sont pas des chambres d'enregistrements**. Il y a un processus légal d'information et de consultation du CSE central et des CSE régionaux qui doit être respecté. En ordonnant la suspension du déploiement de la délivrance vendeur au moins jusqu'à ce que la Fnac régularise la situation, **la justice a réaffirmé l'importance de ce processus.**

Pour autant, même si cette décision de justice implique une réorganisation temporaire du travail au niveau de la délivrance vendeur, c'est bien la forme qui a été jugée et pas le fond. **La Fnac n'a pas été condamnée, pour avoir mis en place une organisation du travail bancaire, source de conflits et d'insatisfactions clients procurant du stress et alourdissant grandement la charge de travail des salariés sans contrepartie ou moyens supplémentaires, mais bien pour ne pas avoir consulté les instances du personnel.**

Il ne reste plus qu'à espérer que notre direction revienne vers les différents syndicats **avec des intentions moins belliqueuses que par le passé**, et prenne enfin en compte nos remarques qui ne visent qu'à l'amélioration des conditions de travail des salariés de la Fnac. Dans le cas contraire, nous continuerons à user de tous les moyens dont nous disposons pour faire avancer la cause des salariés. **Par des actions en justice bien sûr, mais aussi et surtout par la mobilisation qui elle peut aller plus loin que la simple suspension d'un projet.**

